

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents</b> : M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON.</p> <p>M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance</b>.</p> <p><b>Observations</b> : M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>09</b>	<b>09</b>			
Date de Convocation					
<b>21 novembre 2014</b>					
<b>Délibération N° 2014/84</b>			<b>Modalité de la mise en place de la reprise du personnel communal par la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche suite au transfert de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>		
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 septembre dernier, un projet de délibération a été pris concernant les modalités de reprise du personnel de la CDC des pays de l'Aigle et de la Marche, suite au transfert de la compétence scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Ce projet de délibération a été ensuite envoyé au Comité Technique départemental afin d'obtenir son avis.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique départemental du 05 novembre 2014 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant :**

- les arrêtés préfectoraux du 08 novembre 2013 et du 30 juillet 2014 relatifs aux modifications de statuts de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche et notamment la compétence scolaire exercée par la CDC sur tout son territoire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- la convention de mise à disposition du Personnel communal vers la CDC, signée, le 28 juillet 2014, entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la Commune de Chandai.
- l'accord écrit des agents pour cette mise à disposition,
- l'accord écrit des agents pour leur transfert vers la CDC,
- l'accord favorable du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014,
- l'arrêté de la CDC des pays de l'Aigle et de la Marche portant nomination par voie de transfert d'un adjoint technique à la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche suite au transfert de compétence « scolaire » de la commune de Chandai,
- **Décide des modalités de transfert du personnel communal, comme suit :**

- **Le personnel communal travaillant à 100 % pour le scolaire** est transféré à la CDC dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014 : **soit un Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe** qui a signé sa nomination par voie de transfert le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- **Le Personnel communal ne travaillant pas à 100 % pour le scolaire** sera transféré à la CDC, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, vu l'accord effectif du personnel concerné : **soit deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.**

- **du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014**, ces deux adjoints techniques seront mis à disposition de la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche conformément à la convention signée entre la CDC et la Commune de Chandai,

- **La commune de Chandai, en sa qualité d'employeur, procédera au paiement du salaire intégral** (scolaire et non scolaire) de ces deux adjoints techniques jusqu'au 31 décembre 2014 **et refacturera, à la CDC, la quotité de travail liée au scolaire.**

- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**, ces deux adjoints techniques seront transférés à la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche et mis à disposition de la Commune de Chandai pour le travail hors scolaire.

- **Une convention de mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée indéterminée sera signée entre la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche et la Commune de Chandai.**

- **La CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche en sa qualité d'employeur procédera au paiement du salaire intégral** (scolaire et non scolaire) de ces deux adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et refacturera à la Commune de Chandai la quotité de travail liée au hors scolaire.

**Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de prendre les arrêtés correspondants et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014**,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			<b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.		
En exercice	Présents	Votants	<b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON.		
15	09	09	<b>M. MARÉCHAL</b> Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b>		
Date de Convocation			<b>Observations :</b> M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85		
21 novembre 2014					
<b>Délibération N° 2014/85</b>			<b>Mise à disposition de la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche de deux adjoints techniques dans le cadre du transfert de la compétence scolaire</b>		
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 septembre dernier, un projet de délibération a été pris, concernant la mise à disposition de la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche de deux adjoints techniques dans le cadre du transfert de la compétence scolaire.</p> <p>Ce projet de délibération a été ensuite envoyé au Comité Technique départemental afin d'obtenir son avis et il a été demandé aux deux adjoints techniques concernés de se prononcer sur leur accord pour cette mise à disposition,</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique départemental du 05 novembre 2014 et de l'accord des deux agents pour cette mise à disposition et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les arrêtés préfectoraux du 08 novembre 2013 et du 30 juillet 2014 relatifs aux modifications de statuts de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche et notamment la compétence scolaire exercée par la CDC sur tout son territoire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.</li> <li>- la convention de mise à disposition du Personnel communal vers la CDC, signée, le 28 juillet 2014, entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la Commune de Chandai.</li> <li>- l'accord écrit des agents pour cette mise à disposition,</li> <li>- l'accord favorable du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014,</li> <li>- <b>Décide la mise à disposition, vers la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche, de deux adjoints techniques dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour une durée indéterminée,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire de prendre les arrêtés correspondants et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le <b>03 décembre 2014</b>, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014**.

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance</b> .		
15	10	10	Observations : M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85		
Date de Convocation			21 novembre 2014		
<b>Délibération N° 2014/86</b>			<b>Suppression d'un poste d'adjoint technique suite au transfert de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>		
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 septembre dernier, un projet de délibération a été pris, concernant la Suppression d'un poste d'adjoint technique suite au transfert de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Ce projet de délibération a été ensuite envoyé au Comité Technique départemental afin d'obtenir son avis.

Monsieur Le Maire présente l'extrait du compte rendu du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014, portant un avis favorable à ce projet de délibération. Il donne lecture de l'arrêté de nomination par voie de transfert de cet Adjoint technique. Il précise qu'il s'agit d'un poste de travail à temps non complet dont le nombre d'heures hebdomadaires est de 28.35/35<sup>ème</sup> et que suite à la signature conjointe entre la CDC et l'agent concerné, le salaire de cet agent est versé par la CDC depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste d'Adjoint Technique, 100 % lié au scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, dont le nombre d'heures hebdomadaires est de 28.35/35<sup>ème</sup>

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant :**

- les arrêtés préfectoraux du 08 novembre 2013 et du 30 juillet 2014 relatifs aux modifications de statuts de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche et notamment la compétence scolaire exercée par la CDC sur tout son territoire dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- la convention de mise à disposition du Personnel communal vers la CDC, signée, le 28 juillet 2014, entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la Commune de Chandai,
- l'arrêté de nomination, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, par voie de transfert de cet Adjoint technique, signé conjointement entre la CDC et l'agent concerné,
- Le versement du salaire de cet agent pris en charge par la CDC depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014,
- l'accord favorable du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014,
- **Décide, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, la suppression d'un poste d'adjoint technique dont le nombre d'heures hebdomadaires est de 28.35/35<sup>ème</sup>, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire,**
- **Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté correspondant et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014**,  
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014**.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b>		
15	10	10	Observations : M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85		
Date de Convocation					
21 novembre 2014					
Délibération N° 2014/87			Augmentation du temps de travail de deux agents communaux		
Affichée le 03 décembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 septembre dernier, un projet de délibération a été pris, concernant l'augmentation du temps de travail de deux agents communaux, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, afin d'être en adéquation avec le nouvel emploi du temps décidé par la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche. Ce projet de délibération a été ensuite envoyé au Comité Technique départemental afin d'obtenir son avis et il a été demandé aux deux adjoints techniques concernés de se prononcer sur leur accord pour cette augmentation de temps de travail,</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique départemental du 05 novembre 2014 et de l'accord des deux agents concernés par cette augmentation du temps de travail et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant :</b> - Le transfert de la compétence scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, vers la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche, - l'annualisation du temps de travail scolaire, - l'augmentation du temps de travail conformément au nouvel emploi du temps décidé par la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et appliqué par les deux adjoints techniques concernés, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, - l'accord des deux agents communaux pour cette augmentation de travail, - l'accord favorable du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014, - <b>Décide, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoint technique comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Premier poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : Le nombre d'heures hebdomadaires à rémunérer passe de 9.40/35ème à 13.21/35ème,</b></li> <li>- <b>Second Poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : Le nombre d'heures hebdomadaires à rémunérer passe de 19.66/35ème à 30.27/35ème,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire de procéder au changement de régime de retraite pour l'agent occupant le second poste, qui sera affilié à la CNRACL vu la durée hebdomadaire supérieure à 28Heures hebdomadaire et de prendre les arrêtés correspondants et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le <b>03 décembre 2014</b>, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014.**

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b>		
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Observations : M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85		
Date de Convocation			Suppression de deux postes d'adjoints techniques suite au transfert de la compétence scolaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2015		
<b>21 novembre 2014</b>					
<b>Délibération N° 2014/88</b>					
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 26 septembre dernier, un projet de délibération a été pris, visant la suppression de deux postes d'adjoints techniques, **au 1<sup>er</sup> janvier 2015**, vu que ces deux postes seront vacants puisque ces adjoints techniques seront repris, à cette date, dans le personnel de la CDC des pays de l'Aigle et de la Marche qui a repris la compétence scolaire. Ce projet de délibération a été envoyé au Comité Technique départemental afin d'obtenir son avis et il a été demandé aux deux adjoints techniques concernés de se prononcer sur leur accord pour intégrer le personnel de la CDC par voie de transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Monsieur Le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique départemental du 05 novembre 2014 pour ce projet de délibération et de l'accord des deux agents pour intégrer le personnel de la CDC. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.**

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, considérant :**

- Le transfert de la compétence scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, vers la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche,
- l'intégration dans son personnel, par la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche de deux adjoints techniques de la Commune de Chandai, au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- l'accord des deux agents communaux concernés pour cette nomination par voie de transfert,
- l'accord favorable du Comité Technique départemental, du 05 novembre 2014,
- **Décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la suppression de deux postes « d'adjoint technique » vacants, comme suit :**
  - **un poste d'Adjoint technique dont le nombre d'heures hebdomadaires à rémunérer est de 13.21/35ème,**
  - **un poste d'Adjoint technique dont le nombre d'heures hebdomadaires à rémunérer est de 30.27/35ème,**
  - **Prend note qu'après ce transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une convention de mise à disposition sera signée entre la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche et la commune de Chandai pour le travail « hors scolaire » effectuée par les deux adjoints techniques pour le compte de la commune de Chandai. La CDC refacturera le temps de travail communal à la Commune de Chandai.**
  - **Charge Monsieur Le Maire de prendre les arrêtés correspondants et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014**,  
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014**.

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
REPUBLIQUE FRANCAISE				
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.	
En exercice	Présents	Votants	Absents : M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b>	
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Observations : M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85	
Date de Convocation				
<b>21 novembre 2014</b>				
<b>Délibération N° 2014/89</b>			<b>Décision modificative n°4 du budget principal 325 pour reprise sur Amortissements</b>	
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>				

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courriel émanant de la trésorerie demandant d'effectuer une reprise sur amortissement du budget principal 325 pour une somme de 915.64 € à mandater au compte 281531 du chapitre 040 et à créditer pour la même somme au compte 7811 du chapitre 042.

Afin de pouvoir procéder à cette reprise d'amortissement, il explique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

**-Décide, d'effectuer la décision modificative N°4 du Budget principale 325 année 2014 comme suit :**

<b>Décision modificative N°4 325 – Commune de Chandai</b>	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>section de fonctionnement</b>				
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b> D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	<b>916.00 €</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections</b> R- 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>916.00 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	0.00 €	<b>916.00 €</b>	0.00 €	<b>916.00 €</b>
<b>section d'investissement</b>				
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b> R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>916.00 €</b>
<b>Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections D-281531 Réseaux d'adduction d'eau</b>	0.00 €	<b>916.00 €</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Total Investissement</b>	0.00 €	<b>916.00 €</b>	0.00 €	<b>916.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 832.00 €</b>		<b>1 832.00 €</b>

**- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative et la reprise sur amortissement ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014,**

Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014.**

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<b>L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30,</b> le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants	<b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.		
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			
Date de Convocation			<b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b>		
<b>21 novembre 2014</b>					
<b>Délibération N° 2014/90</b>			<b>Extension de l'éclairage public rue des Masselins</b>		
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2014/62 relative à la création de l'éclairage public rue des Masselins. Il présente, au Conseil Municipal, un schéma mettant en évidence qu'il manque un poteau support de candélabre pour obtenir un éclairage homogène et continu sur la rue des Masselins. Il propose alors l'extension du réseau d'éclairage rue des Masselins et donne lecture d'un devis n° 2014- 156, de la société CITEOS, relatif à ces travaux pour un montant de 2 376.00 € HT soit 2 851.20 € TTC, au taux de TVA en vigueur et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

- **Considérant que le projet initial d'éclairage public rue des Masselins est inscrit au budget 2014, ainsi que le prêt bancaire nécessaire au financement de ces travaux,**
- **Considérant qu'il est judicieux de rajouter un poteau permettant un éclairage homogène et continu sur la rue des Masselins,**
- **Décide l'extension de l'éclairage public rue des Masselins,**
- **Accepte le devis n° 2014.156 de la société CITEOS, 74 rue Lazare Carnot, BP 805, Damigny, 61041 Alençon cedex, relatif à ces travaux pour un montant de 2 376.00 € HT soit 2 851.20 € TTC, au taux de TVA en vigueur,**
- **Dit que le RAL sera à l'identique des autres poteaux, soit la couleur BORDEAUX,**
- **Prend note que des travaux de tranchée seront nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **Dit que cette dépense sera mandatée au chapitre 23, imputation 2315, opération 113,**
- **Charge Monsieur Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014**,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014**.*



<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>					
<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30,</b> le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b></p> <p><b>Observations :</b> M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			
Date de Convocation					
<b>21 novembre 2014</b>					
<b>Délibération N° 2014/91</b>			<b>Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques</b>		
<b>Affichée le 03 décembre 2014</b>					
<p>Sur la demande de Monsieur Le Maire, Monsieur GANDAIS, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture, au Conseil Municipal, d'un courrier émanant du syndicat de l'énergie de l'Orne « SE 61 » relatif à la volonté de contribuer au développement des véhicules électriques, dans l'Orne, en implantant des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.</p> <p>Le « SE 61 » invite chaque commune à faire part de ses projets d'implantation de bornes de recharge électrique sachant que des aides financières seront octroyées aux communes qui adhèrent au projet. Le coût par borne, à la charge de chaque commune serait d'environ mille euros. Le « SE 61 » se propose d'être le coordonnateur de ce projet.</p> <p>Monsieur GANDAIS demande au Conseil Municipal de se prononcer :</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Considérant que le développement des véhicules électriques est un enjeu majeur pour le développement de l'Orne,</b></li> <li>- <b>Considérant que la Commune de Chandai est la première commune traversée lorsque l'on vient de Paris et que cet équipement est susceptible de dynamiser le commerce local,</b></li> <li>- <b>Décide d'adhérer au projet d'implantation d'une borne de recharge électrique,</b></li> <li>- <b>Souhaite ne pas assurer la gestion de maintenance de cet équipement,</b></li> <li>- <b>Dit que ce projet sera affiné en fonction du coût supporté par la Commune de Chandai et des conditions de gestion,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision au « SE61 » et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le <b>03 décembre 2014</b>, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014**.

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>					
<b>DEPARTEMENT DE L'ORNE</b>			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 28 novembre, à 20H30,</b> le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. Mme Martine YVON. M. MARÉCHAL Didier a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b></p> <p><b>Observations :</b> M. MOITEAUX Christophe est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part aux délibérations 2014/84 et 2014/85</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			
Date de Convocation					
<b>21 novembre 2014</b>			<p><b>Délibération N° 2014/92</b></p> <p><b>Affichée le 03 décembre 2014</b></p>		
			<p><b>Demande de subvention pour la classe de neige de l'école d'Aube</b></p>		

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de l'école d'Aube étant donné qu'un enfant habitant Chandai profitera d'un voyage en classe de neige en janvier prochain. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

- **Considérant le transfert effectif de la compétence scolaire à la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014,**
- **Considérant que les Communes vont verser annuellement à la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche, une compensation pour participer aux frais liés au domaine scolaire,**
- **Refuse d'accorder cette subvention,**
- **Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision à l'école d'Aube et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le **03 décembre 2014,**  
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **03 décembre 2014.***